

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

N°DCM-2024-014

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2023
Budget annexe cinéma

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2023 : Ce budget, créé en 2021, concerne exclusivement l'exploitation de l'activité du cinéma l'Etoile et ne comporte donc pas de mouvements en section d'investissement en 2023.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 149 926,94 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 33 627,74 €) et les recettes à la somme de 165 798,98 €.

Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent :

Les charges à caractère général : 149 765,74 € (dont le réseau Féliciné, la location de films, la SACEM).

Les charges de personnel : 160,00 € (indemnité régisseur).

Autres charges de gestion courante : 1,20 €.

Les recettes de fonctionnement 2023 concernent :

Les ventes de produits et prestations : 97 454,98 € (entrées et abonnements).

Les subventions d'exploitation : 68 344,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître : un excédent en section de fonctionnement de 49 499,78 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget cinéma ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,

Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.